

Le référentiel de formation doit impérativement être annexé à ce protocole

Ce protocole, rempli avec précision, doit être envoyé au FAFSEA avec la demande de prise en charge.

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

Définition

Le Protocole Individuel de Formation stipule le scénario de formation retenu. Il s'appuie, en général, sur les résultats d'un dispositif de positionnement ou de validation des acquis.

Il précise en particulier, en fonction des objectifs :

- la durée estimée et le calendrier prévisionnel
- la nature du tutorat et l'accompagnement de l'apprenant (qui comprend l'évaluation, le suivi,...)
- les modalités et outils pédagogiques utilisés

C'est un engagement concerté établi entre le dispensateur de formation, l'entreprise et l'apprenant, conclu préalablement à la mise en œuvre de la dite formation.

Engagement concerté

Entre les soussignés :

1. (organisme de formation ci-après désigné le prestataire)

2. (nom, prénom de l'apprenant)

Est conclu un protocole individuel de formation.

Article 1 : objet

Ce protocole constitue un outil de pilotage et de suivi de la formation dispensée. C'est un document de référence mobilisable, par chacune des parties, autant que de besoin. C'est un outil de régulation. Il est évolutif et peut être modifié, si nécessaire, par avenant, après accord des trois parties. Chaque partie s'engage à mettre tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Article 2 : action de formation

Intitulé de l'action de formation :

Objectifs pédagogiques :

La formation est organisée pour un effectif de : stagiaire(s)

Validation de la formation :

Durée estimée de la formation : heures

Date de début : Date de fin :



